

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve*

Vice-présidence

*Mme Sophie Thiébaud
Arrondissement Le Sud-Ouest*

Membres

*M. Younes Boukala
Arrondissement de Lachine*

*M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Genève*

*M. Jérôme Normand
Arrondissement d'Achampsic
– Cartierville*

*M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Genève*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 14 juin 2021

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE215382004**

***Conclure une entente-cadre avec Équipements
Plannord Ltée pour la fourniture de pièces de
véhicules authentique OEM de marque Prinoth, pour
une période de trois (3) ans auxquels pourront
s'ajouter l'option de deux (2) renouvellements d'une
(1) année supplémentaire (montant estimé de
l'entente : 3 302 298.23\$, contingences et taxes
incluses) - Appel d'offres public 20-18362 - (un seul
soumissionnaire).***

“Original signé”

Karine Boivin Roy
Présidente

“Original signé”

Julie Demers
Secrétaires recherchistes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE215382004

Conclure une entente-cadre avec Équipements Plannord Ltée pour la fourniture de pièces de véhicules authentique OEM de marque Prinoth, pour une période de trois (3) ans auxquels pourront s'ajouter l'option de deux (2) renouvellements d'une (1) année supplémentaire (montant estimé de l'entente : 3 302 298.23\$, contingences et taxes incluses) - Appel d'offres public 20-18362 - (un seul soumissionnaire).

À sa séance du 26 mai 2021, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait aux critères d'examen ci-dessous :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel il existe :*
 - *une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres;*
 - *l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent;*
 - *un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 3 juin 2021, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars 2020.

Au cours de cette séance, les responsables du Service du matériel roulant et des ateliers ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat pour la fourniture de pièces de véhicules authentiques OEM de marque Prinoth, pour une période de trois 3 ans.

Les responsables du dossier ont d'abord expliqué que ces pièces authentiques de marque Prinoth sont requises par les ateliers mécaniques dans le cadre de l'entretien et de la réparation des véhicules utilitaires à chenilles utilisés pour le déneigement.

En ce qui concerne l'appel d'offres, il a été d'une durée de 44 jours et a permis de recevoir une seule soumission. Il est à noter que deux addendas ont été publiés au cours de l'appel d'offres. Au terme de l'analyse des soumissions reçues, le prix soumis

par le plus bas soumissionnaire conforme montre un écart de 25,49 % défavorable à la Ville par rapport à l'estimé de contrôle.

En réponse aux questions des commissaires, les représentants du Service ont précisé que le marché est assez limité et que Plannord Ltée était, au cours des dernières années, le distributeur exclusif de la marque Prinoth au Québec. Il est souligné que les soumissionnaires pouvaient proposer des équivalences pour les pièces requises dans cet appel d'offres. Le Service a enfin souligné la pénurie mondiale de certains métaux et matériaux de fabrication, ce qui se répercute sur les prix obtenus par la Ville dans ses appels d'offres. La Commission se dit satisfaite des explications obtenues.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service du matériel roulant et des ateliers pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel il existe :*
 - o *une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres;*
 - o *l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent;*
 - o *un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE215382004 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.